

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012  
Norme NF X 46-020

21 RUE DES PECHEURS

MODULE 35DAE0001  
77360 VAIRES SUR MARNE



## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOCAL COMMERCIAL	Adresse :	21 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	MODULE 35DAE0001
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	35DAE0001	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	05/03/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Serge TAVARES	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	DTI3472	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	20/08/2018	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur		Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 15/03/2019**

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Serge TAVARES**



## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	11
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	14
ATTESTATION(S).....	16
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	17

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOCAL COMMERCIAL		Selon BT			

 DOC010319-01032019113814.pdf 42 KB	 attachments(9).zip 2 MB
 D.18.12.21655 - Local vacant -Vaires sur Marnes.pdf 31 KB	

Bonjour,

travaux en PJ

attention : une arrivée d'eau sera créée : voir avec le gardien pour le trajet de cette arrivée qui partira des parties communes

Cordialement,

ROMAIN VASSY  
DIRECTION DU PATRIMOINE OPH77  
10, avenue Charles Péguy - CS 90074  
77002 Melun cedex  
01.64.14.14.99  
07.79.25.17.07



From: "copieur B 203 ([mfp@oph77.fr](mailto:mfp@oph77.fr))" <[mfp@oph77.fr](mailto:mfp@oph77.fr)>  
To: "Romain VASSY" <[romain\\_vassy@oph77.fr](mailto:romain_vassy@oph77.fr)>  
Date: Fri, 1 Mar 2019 11:38:18 GMT  
Subject: Données Envoyées depuis LP\_233

Numérisé depuis MFP12147578  
Date : 01/03/2019 11:38

## ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Local 1	RC		OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Local 1	RC	Béton	Parpaing			Dalle béton	Plaque de plâtre	METALLIQUE		

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Local 1	RC	Peinture	Peintures multiples en vrac	35DAE0001P001	Portes locaux communs	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	RC	Peinture	Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	35DAE0001P002	Murs	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	RC	Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac	35DAE0001P003	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Local 1	RC	Enduit / Peinture plaque de plâtre	Peinture non séparable + carton	35DAE0001P003	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Local 1	RC	Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac	35DAE0001P003	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Fr1:Amiante non détecté	ZPSO
Local 1	RC	Enduit / Peinture plaque de plâtre	Peinture non séparable + carton	35DAE0001P003	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Fr2:Amiante non détecté	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage





## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 35DAE0001P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	35DAE0001 05/03/2019		Local 1 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Peinture	Peintures multiples en vrac	05/03/2019	TAVARES Serge
LOCALISATION		RESULTAT	
Portes locaux communs		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 35DAE0001P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	35DAE0001 05/03/2019		Local 1 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Peinture	Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	05/03/2019	TAVARES Serge
LOCALISATION		RESULTAT	
Murs		Amiante non détecté	

### EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 35DAE0001P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	35DAE0001 05/03/2019		Local 1 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture plaque de plâtre	Enduit plâtreux blanc en vrac	05/03/2019	TAVARES Serge
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Fr1:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 35DAE0001P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	35DAE0001 05/03/2019		Local 1 (RC)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture plaque de plâtre	Peinture non séparable + carton	05/03/2019	TAVARES Serge
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Fr2:Amiante non détecté	

EMPLACEMENT





## ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02 99 35 41 41  
Fax : 02 99 35 41 42  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

### RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-21768 EN DATE DU 15/03/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)- EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0719-21768 Réf. Commande Client : 35DAE0001-01
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 11/03/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscope
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT085)
    - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscope (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytiques(s) : - La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 35DAE0001-01 - 21 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE				Réf échantillon ITGA : IT071903-20770
Réf échantillon client : 35DAE0001P001 / LOCAL COMMERCIAL - - - / Local 1 Portes locaux communs Peinture				Description ITGA : Peintures multiples en vrac
* Peintures multiples en vrac	META (1)	1	15/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35DAE0001-01 - 21 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE				Réf échantillon ITGA : IT071903-20771
Réf échantillon client : 35DAE0001P002 / LOCAL COMMERCIAL - - - / Local 1 Murs Peinture				Description ITGA : Matériau gris en vrac / Peinture
* Matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	META (1)	1	15/03/2019	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 35DAE0001-01 - 21 RUE DES PECHEURS 77360 VAIRES SUR MARNE				Réf échantillon ITGA : IT071903-20772
Réf échantillon client : 35DAE0001P003 / LOCAL COMMERCIAL - - - / Local 1 Plafond Enduit Peinture plaque de plâtre				Description ITGA : Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Carton
* Enduit plâtreux blanc en vrac	META (1)	1	15/03/2019	Amiante non détecté / -
* Peinture non séparable + carton	META (1)	1	15/03/2019	Amiante non détecté / -

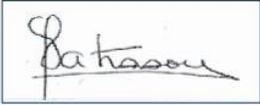
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-21768 EN DATE DU 15/03/2019  
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
				

Validé par : Gwladys PATISSOU - Analyste

ATTESTATION(S)



**Votre attestation Responsabilité Civile**

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :

**EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE**  
**21 ROUTE D ALBERT**  
**62450 AVESNES LES BAPAUME**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018.  
 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p><b>ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE</b>  <b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE</b>  <b>DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES</b>  <b>CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )</b>  <b>CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )</b>  <b>REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION</b>  <b>REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES</b>  <b>DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU</b>  <b>CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP)</b>  <b>DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )</b>  <b>RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION</b>  <b>ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES</b>  <b>ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )</b>  <b>INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALLUR )</b>  <b>MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN</b>  <b>CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.</b>  <b>ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ</b>  <b>ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNM )</b>  <b>DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</b></p>	<p><b>ETAT DES LIEUX LOCATIFS</b>  <b>DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE</b>  <b>CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION</b>  <b>DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES</b>  <b>THERMOGRAPHIE INFRAROUGE</b>  <b>DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.</b>  <b>DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE</b>  <b>DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION</b>  <b>DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL</b>  <b>DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG ) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.</b>  <b>DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES</b>  <b>EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )</b>  <b>ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION</b>  <b>CENTRE DE FORMATION</b>  <b>MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE</b>  <b>DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR</b>  <b>VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES</b></p>
--	---

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 1<sup>er</sup> JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

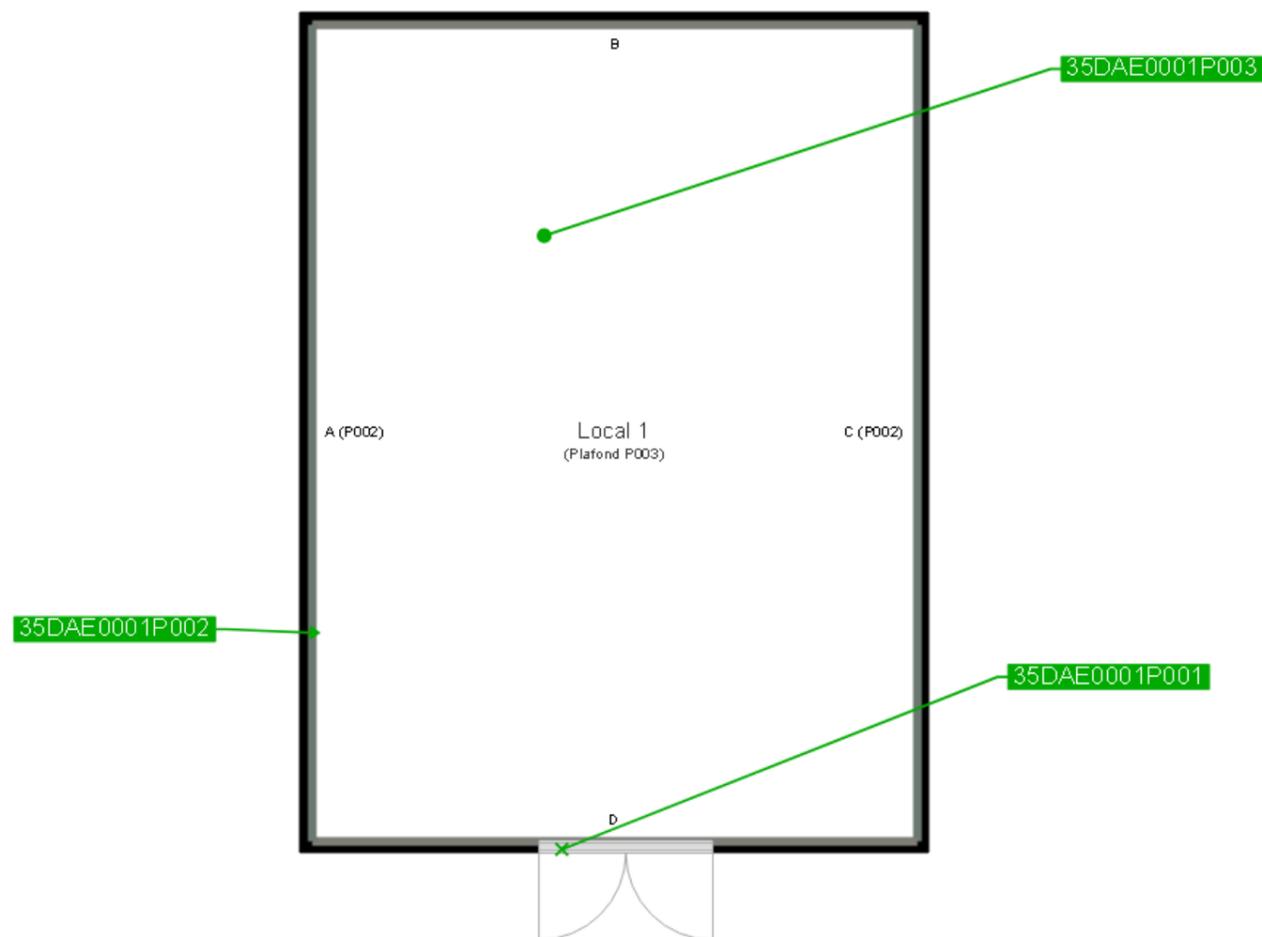
Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 26/11/2018  
 Pour la compagnie







	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	Murs Machefer

	Murs amiantés
	Prélèvements de sol amianté
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafond amiantés
	Prélèvements de plafond non amiantés
	Prélèvements de mur amiantés
	Prélèvements de mur non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés
	Conduits amiantés
	Conduits non amiantés

